

Accord Cadre

Entre

La Communauté Urbaine de Bordeaux

Esplanade Charles De Gaulle 33076 Bordeaux

Représentée par : Monsieur Vincent Feltesse, Président

et

Pôle Emploi de Gironde

Tour 2000, 1 rue Henri Labit 33080 Bordeaux Cedex

Représenté par : Monsieur Benoît Meyer, Directeur Territorial de Gironde

LES PARTENAIRES

La Communauté Urbaine de Bordeaux

- Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) réunissant 28 communes pour une population de près de 730 000 habitants. Ses compétences, définies dans la loi du 31 décembre 1966, comprennent le développement économique, l'urbanisme, l'habitat, l'environnement, l'eau et l'assainissement, les transports urbains, la voirie et le stationnement et le Marché d'Intérêt National, les parcs et les cimetières.
- La CUB a élaboré en 2011 un Schéma Métropolitain de Développement Économique qui fixe la feuille de route pour les années à venir. Il a été réalisé grâce à une démarche de concertation qui a permis de mobiliser les principaux acteurs du développement économique métropolitain.
- Le projet métropolitain voté en 2012 affirme, notamment, l'ambition de la CUB d'accueillir près d'un million d'habitants sur son territoire à l'horizon 2030. Sur le plan économique, une augmentation de la population d'environ 250 000 habitants se traduira par la nécessité de créer, au minimum, 75 000 emplois supplémentaires.
- Ce processus a conduit à l'identification d'axes prioritaires :
 - 5 clusters de l'économie productive :
 - Ecoparc et croissance verte
 - Aéroport et filière aéronautique, spatial et défense
 - Pôles chimie et logistique, industrie
 - Campus, innovation technologique : santé, laser
 - Bordeaux Euratlantique, tertiaire supérieur et économie créative
 - 3 filières de l'économie résidentielle :
 - Tourisme
 - Commerce
 - Services à la personne et artisanat
 - Un moyen d'entreprendre autrement : l'Économie Sociale et Solidaire.
 - Les moyens d'actions mobilisés sont les suivants :
 - Politique d'aménagement : aménager le territoire au service du développement économique
 - Accompagnement des entreprises : faire émerger le partenariat économique
 - Ressources humaines et emplois : créer les conditions de l'emploi durable
 - Qualité de vivre : faire de la qualité de vivre un levier du développement économique
 - Marketing territorial : outil de promotion du territoire

Pôle Emploi

- Institution nationale, est l'opérateur unique chargé d'assurer les missions de service public de l'emploi. Son objectif central est de favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et de garantir la fluidité du marché du travail.

Les demandeurs d'emploi bénéficient de services personnalisés, avec une intensité proportionnelle à leurs besoins.

Avec les entreprises, Pôle emploi développe des coopérations accrues visant à favoriser le retour à l'emploi et à accroître la fluidité du marché du travail tout en répondant aux besoins de recrutement. Dans ce cadre, Pôle emploi a pour mission :

- De proposer aux entreprises un service adapté, défini à partir d'une analyse partagée de leurs besoins en recrutement et du marché du travail,
 - De les accompagner dans la conception et la mise en œuvre de stratégies spécifiques pour répondre aux difficultés de recrutement rencontrées,
 - De contribuer au reclassement professionnel des salariés licenciés à la suite de restructurations ou de mutations économiques.
-
- Pôle emploi sur l'agglomération de Bordeaux, c'est une Direction Territoriale, 15 agences et 628 collaborateurs :
- 13 agences regroupent des équipes délivrant des services aux entreprises par secteurs marquants :
 - Informatique / Commerce automobile
 - Bâtiments et travaux publics
 - Industries (hors extractives et IAA)
 - Hôtellerie - Restauration
 - Sport animation
 - Sécurité, Nettoyage /Conseil de gestion
 - Commerce de détail
 - Commerce de gros
 - Formation Professionnelles des adultes
 - Industries agro-alimentaire
 - Agriculture
 - Transport
 - Banques - Assurances
 - Enseignement supérieur
 - Action sociale
 - Santé, aide à domicile
 - Trois agences regroupant des équipes spécialisées sur:
 - l'accompagnement des licenciés économiques (CSP)
 - l'orientation professionnelle
 - la méthode de recrutement par simulation
 - l'accompagnement des cadres
 - l'accompagnement des métiers du spectacle et de l'économie créative

L'OBJET DE L'ACCORD

Finalités :

- Développer l'emploi sur le territoire de la CUB
- Favoriser l'accès à l'emploi aux demandeurs d'emploi de la CUB, en particulier les plus en difficulté
- Renforcer les services aux entreprises du territoire pour favoriser les recrutements, en particulier auprès des TPE et PME

Objectifs :

- Développer des actions communes en faveur de l'emploi
 - Au profit des entreprises qui recrutent
 - Des demandeurs d'emploi du territoire
- Anticiper les besoins en compétences des entreprises pour faire face à leurs objectifs de développement économique.
- Satisfaire ces besoins par des actions de promotion et/ou d'adaptation.
- S'assurer que les emplois générés par les projets portés par la CUB bénéficient aux demandeurs d'emploi

LES ACTIONS ET LES ENGAGEMENTS

La fonction « observatoire » du territoire

- La CUB s'engage à:
 - Fournir à Pôle Emploi les éléments d'analyses concernant le développement économique et les besoins des entreprises
 - Associer Pôle emploi aux travaux et instances de connaissance du développement économique de la CUB
- Pôle Emploi s'engage à :
 - fournir des analyses statistiques ciblées sur les entreprises et demandeurs d'emploi du territoire
 - participer à des travaux sur les actions en faveur du développement économique et de l'emploi de la CUB

L'accompagnement du développement de l'emploi au sein des entreprises

- La CUB s'engage à:
 - Faire connaître à Pôle emploi les projets de développement ou d'implantation d'entreprise, suffisamment en amont pour permettre à ses équipes de faire une offre de services adaptés
 - Assurer la promotion des services de Pôle emploi auprès des entreprises contactées par la CUB pour satisfaire leurs besoins en recrutement, en particulier sur son site internet, et auprès des associations et agences de développement économique qu'elle soutient.
- Pôle Emploi s'engage à :
 - Mobiliser de manière spécifique son offre de service au profit des entreprises identifiées pour faciliter les recrutements
 - Désigner un interlocuteur unique chargé de l'appui au recrutement

- Mettre en œuvre des services adaptés aux besoins en termes de recherche de candidats, de présélection, d'aide à l'adaptation au poste et d'aide à l'embauche les cas échéant
- Transmettre des éléments de bilan régulier à la CUB sur les résultats des actions communes
- Faciliter les démarches de recherche d'emploi menées par les conjoints des salariés en mobilité géographique sur l'agglomération bordelaise

L'anticipation et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur la CUB (GPEC)

- La CUB et Pôle emploi s'engagent à construire une approche globale sur le territoire en lien avec les branches et clusters concernées pour développer l'emploi et anticiper les besoins de compétences sur les filières stratégiques et les secteurs porteurs d'emploi identifiés conjointement par les partenaires (dans la limite du champ de compétences du Conseil Régional Aquitaine en matière de formation professionnelle).
- Développer des actions favorisant l'essor de l'emploi sur les secteurs et métiers prioritaires par des actions :
 - D'information sur les métiers et formations des secteurs identifiés auprès des publics concernés
 - D'information sur les dispositifs d'accompagnement auprès des entreprises
 - De forums emploi facilitant la rencontre directe entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi sur les secteurs ou les métiers prioritaires
 - ⇒ Pôle Emploi s'engage à :
 - Apporter son expérience de premier intervenant sur le marché de l'emploi au cœur d'un réseau de partenaires
 - Mobiliser une offre de service dédiée au profit de ces secteurs et métiers
 - ⇒ La CUB s'engage à :
 - Contribuer à la mobilisation des entreprises autour des actions communes
 - Venir en appui logistique et communication sur les événements en lien avec la thématique emploi
 - Être facilitateur dans les recrutements générés par les grands projets portés par la CUB
- La CUB et Pôle Emploi s'engagent à mettre en place l'organisation spécifique chargée de gérer l'ensemble des recrutements nécessaires au bon aboutissement des projets.
- La CUB s'engage à:
 - S'appuyer sur Pôle emploi comme opérateur indispensable des recrutements liés aux grands projets
 - Inciter les entreprises titulaires des marchés à recourir aux services de Pôle emploi sur le recrutement hors clauses d'insertion
- Pôle Emploi s'engage à :
 - Mettre en place les moyens adaptés aux besoins des grands projets, y compris des moyens dédiés en tant que de besoin.
 - Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'emploi du territoire

Le développement des clauses d'insertion

- La CUB s'engage à:
 - Informer Pôle emploi des rencontres avec les entreprises attributaires sur les marchés communautaires, dans le strict respect des conventions établies entre la CUB et les 6 PLIE de l'agglomération bordelaise. Les PLIE sont les structures du territoire ad hoc pour gérer les clauses d'insertion et de recrutement de profils en insertion ; Pôle Emploi peut venir en complément pour intégrer si besoin l'emploi classique, hors clauses sociales, et les recrutements qui en découlent.
 - Favoriser la complémentarité d'action entre Pôle emploi et les PLIE au travers des conventions passées par la CUB
- Pôle Emploi s'engage à :
 - Travailler en complémentarité et en appui des PLIE, à travers notamment les cadres de partenariat qu'il a défini avec eux, et dans le respect des conventions entre la CUB et les 6 PLIE de la métropole.
 - Mobiliser son offre de service au profit des entreprises concernées pour sécuriser les recrutements des publics cibles, en particulier : la méthode de recrutement par simulation, les évaluations en milieu de travail, les actions de formation et d'adaptation de la main d'œuvre...

Les recrutements de la CUB, employeur phare

- La CUB s'engage à:
 - S'appuyer sur Pôle emploi pour ses recrutements hors concours, et notamment ceux pour lesquels elle rencontre des difficultés. Les recrutements d'agents de collecte des déchets feront ainsi l'objet de plans d'action spécifiques
 - Examiner toutes les candidatures adressées par Pôle emploi, sélectionnées selon les modalités définies en commun et assurer un retour de ses décisions.
 - Favoriser la diversité dans ses recrutements (personnes relevant de l'obligation d'emploi, parité hommes/femmes, jeunes, seniors, mixité géographique...).
- Pôle Emploi s'engage à :
 - Désigner un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des recrutements de la CUB
 - Mettre en œuvre des services adaptés aux besoins en termes de recherche de candidats, de présélection, d'aide à l'adaptation au poste et d'aide à l'embauche, dont la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)
 - Accompagner la CUB dans ses démarches visant à favoriser la diversité dans ses recrutements, en mobilisant son offre de services et celle de ses partenaires.

MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET PILOTAGE DE LA CONVENTION

- Mise en œuvre (dans le respect des accords de partenariat déployés par ailleurs par chaque signataire)
 - Cet accord cadre est conclu pour une période de 3 ans : 2013, 2014, 2015.
 - Il est décliné chaque année dans une convention opérationnelle qui précise les actions prévues pour la période concernée,

- Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.
 - Il sera présenté une fois par an par Pôle Emploi un bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 auprès de la Commission Économie, Attractivité et Relations Internationales de la CUB.
 - Ce bilan sera par ailleurs partagé avec tous les acteurs opérationnels, et notamment la Direction des Ressources Humaines de la CUB, quant à la conduite des plans d'actions de l'année, les résultats produits, les modalités de mise en œuvre, la satisfaction des attentes de part et d'autre
- Communication :
- Toute action de communication concernant le partenariat entre Pôle emploi et la CUB devra se faire de façon concertée.
 - La CUB et Pôle emploi de Gironde s'engagent à mettre en œuvre leur collaboration par une communication sur leurs sites internet et leur intranet.
 - Une attention particulière sera portée à l'amélioration de la signalétique permettant l'accès aux services de Pôle emploi sur l'agglomération
- Calendrier et suivi de la convention :

Les partenaires désignent des interlocuteurs chargés de la mise en œuvre opérationnelle de l'accord :

- Pôle Emploi désigne
 - Laurence Belghiti Alaoui, chargée de relations extérieures et partenariales à la Direction Territoriale de Gironde pour le suivi de ses engagements et la coordination entre les différentes équipes mobilisées le cas échéant,
 - Carole Bordas, responsable d'équipe au Pôle emploi de Bordeaux Bastide pour l'appui aux recrutements de la CUB.
 - La CUB désigne
 - Charles Réveillard, chargé de missions à la Direction des Entreprises et de l'Attractivité - service Emploi, Économie sociale et solidaire et Animation territoriale à la Direction des Entreprises et de l'Attractivité pour le suivi des engagements de la collectivité en matière d'emploi,
 - Fabienne RANC, responsable du centre recrutement et mobilité à la direction des ressources humaines et du développement social, pour les besoins en recrutements.
- Ces correspondants ont pour mission d'assurer le suivi de la convention, notamment par la mise en place de réunions techniques, et de relayer auprès de leurs réseaux et des organismes partenaires les informations liées à leur travail respectif
- Un comité de pilotage, présidé par le Directeur Territorial Pôle Emploi de Gironde et le Directeur des Entreprises et de l'Attractivité de la CUB ou leurs représentants, établira un bilan annuel de mise en œuvre de l'accord.
- Ce bilan fera un point quantitatif et qualitatif sur les actions menées et définira des axes de progrès pour améliorer l'efficacité de l'accord, préparé en amont par les personnels de la Direction territoriale de Pôle emploi Gironde identifiés comme correspondants de la convention, et les chargés de mission du Service Emploi, ESS et Animation Territoriale de la CUB

- Les indicateurs suivants seront étudiés et pourront motiver des actions correctives :
 1. nombre de besoins de recrutements détectés par la CUB transmis à Pôle emploi, en chiffre global et dans le cadre des grands projets métropolitains
 2. nombre de recrutements réalisés en collaboration avec les autres acteurs de l'insertion dans le cadre des marchés hors clauses d'insertion
 3. nombre d'informations sur les métiers et formations auprès des publics organisées conjointement et nombre de forums ou salons organisés conjointement
 4. nombre d'informations sur les dispositifs d'accompagnement auprès des entreprises organisées conjointement
 5. nombre d'offres d'emploi déposées par la CUB employeur auprès de Pôle emploi

- Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacun des destinataires :
 - Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
 - Le Directeur Territorial Pôle emploi de Gironde.

A Bordeaux, le

Benoît MEYER

**Directeur Territorial
Pôle emploi de Gironde**

Vincent FELTESSE

**Président
Communauté Urbaine de Bordeaux**